Monsieur Matthieu SCHAFFAUSER
Directeur du Service Départemental
De l'U.N.S.S. Vosges
A
Madame ou Monsieur le secrétaire de
l'association sportive
s/c
Madame ou Monsieur le Chef d'établissement,
Président de l'association sportive

Remiremont le 02 MARS 2022

# CIRCULAIRE UNSS- TENNIS DE TABLE
# Championnat départemental Collèges-
# Mercredi 09 Mars 2022 – CHATEL SUR MOSELLE

Cher(e)s collègues, vous voudrez bien prendre connaissance des informations relatives à l'organisation de cette compétition.

## PROTOCOLE SANITAIRE

Le protocole en vigueur est maintenant celui de l'éducation nationale de niveau 2

- le port du masque sera obligatoire partout et pour y compris pendant les temps de pratiques sportives.
- gestes barrières

**ADAPATIONS SPECIFIQUES SPORT DE RAQUETTE :**

- Pendant le match, **aucun brassage :** adaptation du règlement sportif (pas de changements de côté, pas d'accolades, pas de serrage de main, pas de franchissement de filet...).

- En dehors du temps de match, **limitation du brassage par AS et par niveau :** box ou zonages par AS, port du masque obligatoire tt le temps, maintien d'une distanciation physique de 2m entre les niveaux de classes (chaises par niveaux, bancs séparés, séparations ou autres, utilisation des tribunes, etc...) et respect des gestes barrières.

Du gel hydro-alcoolique sera disponible sur site et chaque AS devra aussi en prévoir.

## INSCRIPTIONS INTRANET

**Inscriptions en ligne sur le site www.unss.org puis opuss**

ATTENTION : veillez à choisir le ou les bons championnats établissement ou excellence

Ouverture du serveur : 02/03/2022

Fermeture du serveur : 08/03/2022 à 12h00

**Vous devrez imprimer un récapitulatif des inscrits à la compétiton pour vérification licences auprès responsable**

Merci d'indiquer pour chaque joueur son classement; indiquer également le JO.

Ainsi, chaque responsable d'équipe pourra consulter sur OPUSS les classements de l'équipe adverse avant la rencontre.

## COMPOSITION DES EQUIPES

Catégories d'âge 2022

| | |
|---|---|
| Benjamins | nés en 2009 2010 et 2011 |

| | |
|---|---|
| Minimes | nés en 2007 et 2008 |
| Cadets | nés en 2005 et 2006 |
| Juniors | nés en 2003 et 2004 |
| Seniors | nés en 2002 et avant |

## FORMALITES ADMINISTRATIVES

**Contrôle des licences : Dès son arrivée, le responsable se présente à l'organisateur et présente obligatoirement listing des licenciés inscrits à la compétition (avec photos ou justificatifs d'identité)-** Présentation des licences si besoin des élèves non-inscrits en ligne (ex ; remplaçant dernière minute)- licences numériques acceptées (sur smartphone, ordinateur, tablette).

**En cas d'absence de photo sur une licence**, l'élève concerné devra présenter un justificatif d'identité officiel ou non (carte de bus, de cantine, carnet de correspondance…) où figurent son NOM, son PRENOM et sa PHOTO.

**En cas de non présentation de la licence**, la règle indiquée page 3 du règlement fédéral s'applique (Art.III.3-28 et suivants) : *« En cas de non présentation de la licence, la participation de l'élève est soumise à la présentation de l'attestation d'inscription par internet signée par le président de l'A.S (…) et d'un justificatif d'identité officiel ou non où figurent son NOM, son PRENOM et sa PHOTO ou à la présentation d'une attestation sur l'honneur écrite par l'élève accompagnée de la présentation d'un justificatif d'identité officiel ou non où figurent son NOM, son PRENOM, sa PHOTO ainsi que sa DATE DE NAISSANCE.*

**Encadrement extérieur :**
Si l'encadrement est composé de personnes autres qu'un enseignant EPS, ces personnes devront présenter leur feuille d'agrément signée par le Président de l'AS (document disponible dans le règlement fédéral). A défaut, ils ne seront pas autorisés à pénétrer sur l'espace de pratique.

## ORGANISATION DE LA COMPETITION

**Date :** Mercredi 09 Mars 2022
**Lieux : Gymnase CHATEL SUR MOSELLE**
**Accueil** : 13h00
**Début des épreuves** : début des rencontres 13h30
**Fin de la compétition** : 16h30
**Gestion tournoi :** Ghislaine LACHENAL (communique résultats au SD UNSS par téléphone (06.86.63.50.16) immédiatement après les rencontres- Merci

**<u>Equipes engagées</u>**

- **EQUIPES ETABLISSEMENT**

| EQUIPES ETABLISSEMENT POULE EQUIPES « officielles » | | EQUIPES ETABLISSEMENT EQUIPES 2 |
|---|---|---|
| **POULE 1** | **POULE 2** | **POULE INTERGALE EQUIPE 2** |
| *Formule à l'initiative de l'organisateur en FONCTION EQUIPES ENGAGEES* | | |
| | | |
| | | |

Formule compétition
- Poule intégrale dans chaque poule – tirage au sort des équipes puis A/B – B/C- A/C
- Puis Finales croisées hautes 1P1/2P2 et 2P1/1P2 Puis P/P et G/G – Finale basse places 5 et 6- 3eme/3eme (rq- finales directe si manque de temps)

- **EQUIPES EXCELLENCE**

| EQUIPES EXCELLENCE POULE INTEGRALE |
|---|
| *FRAIZE* |
| *??????* |
| ***?????? si seule Fraize – qualification directe*** |

Formule compétition

- Poule *FONCTION EQUIPES ENGAGEES*

**Quotas de qualification aux championnats académiques :**

| CHAMPIONNAT | Meurthe et Moselle | Meuse | Moselle | Vosges | Nombre d'équipes maximum lors du CA |
|---|---|---|---|---|---|
| COLLEGE ETABLISSEMENT | 1 | 1 | 2 | 2 | 6 |
| COLLEGE EXCELLENCE | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 |
| LYCEE ETABLISSEMENT | 1 | 1 | 2 | 2 | 6 |
| LYCEE EXCELLENCE | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 |

Remarques:
Au vu des difficultés rencontrées chaque année pour mettre en place un championnat d'académie équilibré et cohérent, l'équipe académique, sur proposition du SR UNSS, a décidé de réduire les quotas de qualification au championnat d'académie.

En excellence, 1 quota est accordé par département. Si un département ne remplit pas son quota, un repêchage pourra être envisagé dans un autre département.
En Etablissement, le championnat passe à 6 équipes. Les quotas sont répartis de la même manière qu'en sports collectifs, à savoir :
2 quotas sont accordés aux 2 départements ayant terminé à l'une des 2 premières places du championnat l'année précédente, dans la limite de 2 équipes par département. Si un département termine aux 2 premières places du championnat, celui-ci bénéficiera de 2 quotas l'année suivante, tout comme le département terminant 3ème.

→ **Calendrier académique et/ou inter académique :**

| Championnat d'académie | Date | Lieu | Responsable Organisation | Responsable Jeunes Officiels | Date butoir de remontée des résultats (pour info) |
|---|---|---|---|---|---|
| Collège établissement Collège Excellence (8+4) | 20 mars 2019 | Neuves maisons ? | | | |

Une rencontre gagnée vaut 2 points, une rencontre perdue 1 point.
En cas d'égalité entre deux équipes, c'est celle qui a gagné la rencontre entre elles qui est première.
En cas d'égalité entre 3 équipes ou plus, on classe selon le nombre de matchs gagnés
Si l'égalité persiste au goal average de sets.

RAPPELS REGLEMENTAIRES

# Championnats de France UNSS Équipes d'Établissement Tennis de Table

Conditions de participation

Les Championnats par Équipe d'Établissement sont ouverts à toutes les équipes d'Association Sportive sauf :

- les Associations Sportives ayant terminé sur le podium les **2 années précédentes** lors des championnats de France UNSS par Équipe d'Établissement de Tennis de Table (Annexe 3)
  Si ces Associations Sportives ne sont pas sur le podium lors des Championnats de France Excellence, elles pourront à nouveau s'inscrire en championnat équipe établissement l'année n+1

- les Associations Sportives ayant terminé sur le podium lors des championnats de France UNSS **Excellence collèges et lycées** de Tennis de Table l'année précédente (Annexe 4)

  Cette disposition ne concerne pas les équipes émanant de Section Sportive Scolaire qui doivent concourir en Excellence. Ces mêmes AS peuvent concourir également en équipe d'établissement sous deux conditions :
  - avoir renseigné à la date du **17 décembre 2021** tous leurs élèves inscrits en section sportive scolaire
  - avoir une équipe de l'association sportive inscrite qui a effectivement participé en excellence dans la même catégorie d'âge et de sexe

  Pour les équipes d'Association Sportive nommées dans ce tableau, et dans ce cas seulement, AUCUNE équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement y compris aux phases inter-académiques

- les Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole des championnats de France en 2021

- les Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours précédant les championnats de France en 2021

- Les équipes comportant au moins **UN élève inscrit sur la liste des Sections Sportives Scolaires de Tennis de Table**, des Pôles Espoir et des Pôles France de la FFTT ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la FFTT, **UN** élève appartenant à des Centres de formation ou de préformation et sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports (Haut Niveau, Jeunes, Espoir),

- Les équipes comportant **UN** joueur classé FFTT de plus de 550 points de classement officiel au moment de la compétition (vérification spid/voir sd unss),
- NB : Un élève qui a participé à une rencontre excellence lors de l'année scolaire en cours et dans le même sport ne peut plus concourir en équipes d'établissement.
- Tout élève ayant été inscrit en SSS ou en pôle dans les 2 années précédentes (2019-2020 et/ou 2020-2021) ne sera pas autorisé à concourir en équipe établissement. Ce listing sera à dispo des services UNSS.
-

Classement **officiel** = le nombre de points affiché sur spid en septembre pour les compétitions de septembre à décembre et le nombre de points affiché en janvier, valable pour les compétitions de janvier à juin. A ne pas confondre avec la situation mensuelle qui attribue des points qui ne sont pas officiels

- **Les équipes ayant un total de points (poids de l'équipe) supérieur à 2 100 pts**

RAPPEL :
Tous les joueurs doivent faire l'objet d'une vérification sur SPID par chaque service UNSS.
2 cas de figures :

- L'élève n'a jamais été licencié FFTT, il n'apparaît pas sur SPID, il est alors crédité de 500 points.
- L'élève a été licencié FFTT ou est licencié FFTT, prendre en compte la valeur officielle sur SPID.

Tout joueur anciennement licencié FFTT devra être vérifié sur SPID par les services UNSS pour connaître sa valeur et son numéro de licence FFTT.

| | **COLLÈGES** | **LYCÉES** |
|---|---|---|
| LICENCIÉS AUTORISÉS | Benjamins<br>Minimes<br>Cadets (limité à 1 hors JO) | Minimes<br>Cadets<br>Juniors<br>Seniors (limité à 1 hors JO) |
| COMPOSITION DES ÉQUIPES | 4 compétiteurs au minimum et 5 au maximum dont un Jeune Coach possible avec mixité obligatoire<br>A chaque rencontre, si 5ème compétiteur, ce dernier peut participer mais uniquement au 1er double.<br>Le nombre de cadet dans l'équipe est limité à 1. | 4 compétiteurs au minimum et 5 au maximum dont un Jeune Coach possible avec mixité obligatoire<br>A chaque rencontre, si 5ème compétiteur, ce dernier peut participer mais uniquement au 1er double.<br>Le nombre de cadet dans l'équipe est limité à 1. |
| JEUNE OFFICIEL | 1 Jeune Officiel par équipe qualifiée<br>Niveau DISTRICT minimum (en cours ou en début de formation)<br>Il peut être compétiteur à condition de mettre à disposition de l'organisateur un autre JO. Si le JO doit arbitrer et jouer, priorité sera donnée à l'arbitrage.<br>En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat d'académie. | |
| RÈGLEMENT | FFTT | |
| FORMULE DE COMPÉTITION | 5 parties : (Dans une rencontre chaque partie vaut 1 point)<br>- 1 Double<br>- 1 Simple Fille<br>- 1 Simple A<br>- 1 Simple B<br>- 1 Double Mixte<br>Toutes les parties sont jouées sauf en poule ou la rencontre est arrêtée à 3/0 ou 3/1.<br>Au minimum 4 joueurs différents doivent participer aux 5 parties de la rencontre. 1 joueur ou joueuse ne peut prendre part à plus de 2 matchs | |
| MODALITÉS DE QUALIFICATION | Qualification académique | |

**Tout élève non licencié FFTT doit se voir attribuer l'équivalence de 500 pts avant d'effectuer le calcul du poids total de l'équipe.**

# Championnats de France UNSS Excellence Tennis de Table

## Conditions de participation

- Ouvert à tous

Les conditions de participation applicables sont celles mentionnées dans le Règlement Fédéral UNSS en vigueur et complétées par les conditions particulières suivantes :

Équipes obligatoirement en championnat **Excellence**

- Les associations sportives ayant terminé sur le podium les **2 années précédentes** lors des championnats de France UNSS par Équipe d'Établissement de Tennis de Table en collèges et lycées (Annexe 3)

- Les associations sportives ayant terminé ***sur le podium*** en **collèges et lycées** lors des championnats de France UNSS **Excellence** de Tennis de Table l'année précédente (Annexe 4 de la fiche sport)

| | **COLLÈGES EXCELLENCE** | **LYCÉES EXCELLENCE** |
|---|---|---|
| LICENCIÉS AUTORISÉS | Benjamins<br>Minimes<br>Cadets (limité à 1 hors JO) | Minimes<br>Cadets<br>Juniors<br>Seniors (limité à 1 hors JO) |
| COMPOSITION DES ÉQUIPES | 4 compétiteurs au minimum et 5 au maximum dont un Jeune Coach possible avec mixité obligatoire<br>A chaque rencontre, si 5ème compétiteur, ce dernier peut participer mais uniquement au 1er double.<br>Le nombre de cadet dans l'équipe est limité à 1. | 4 compétiteurs au minimum et 5 au maximum dont un Jeune Coach possible avec mixité obligatoire<br>A chaque rencontre, si 5ème compétiteur, ce dernier peut participer mais uniquement au 1er double.<br>Le nombre de cadet dans l'équipe est limité à 1. |
| JEUNE OFFICIEL | **1 Jeune Officiel par équipe qualifiée**<br>**Niveau DISTRICT minimum (en cours ou en début de formation)**<br>**Il peut être compétiteur à condition de mettre à disposition de l'organisateur un autre JO. Si le JO doit arbitrer et jouer, priorité sera donnée à l'arbitrage.**<br>**En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat d'académie.** | |
| RÈGLEMENT | FFTT | |
| FORMULE DE COMPÉTITION | 5 parties : (Dans une rencontre chaque partie vaut 1 point)<br>- 1 Double<br>- 1 Simple Fille<br>- 1 Simple A<br>- 1 Simple B<br>- 1 Double Mixte<br>Toutes les parties sont jouées sauf en poule ou la rencontre est arrêtée à 3/0 ou 3/1.<br>Au minimum 4 joueurs différents doivent participer aux 5 parties de la rencontre. 1 joueur ou joueuse ne peut prendre part à plus de 2 matchs | |
| MODALITÉS DE QUALIFICATION | Qualification inter-académique | |
| NOMBRE D'ÉQUIPES | 12 par championnat / 11 + Dom Tom<br>Le sport partagé a son propre championnat en collège et en lycée (voir fiche sport partagé) | |
| TITRES DÉCERNÉS | Champion de France UNSS Excellence collèges | **Champion de France UNSS Excellence lycées*** ** * |

## RÉGLES COMMUNES AUX DEUX CHAMPIONNATS

Exemple de composition d'équipe

| **Établissement** | | **Établissement** | |
|---|---|---|---|
| | NOM et PRÉNOM | | NOM et PRÉNOM |
| **A** | | **W** | |
| **B** | | **X** | |
| **C = garçon faisant les doubles** | | **Y = garçon faisant les doubles** | |
| **D= fille** | | **Z = fille** | |

Les capitaines d'équipes sont libres quant à la formation de l'équipe
Seules contraintes :

- 1 fille en D ou Z
- 1 garçon en C ou Y
- Sauf dans le cas d'une équipe présentant 3 filles et 1 garçon : le placement du garçon sur la feuille de rencontre est libre en A, B, C ou W, X, Y

Les feuilles de rencontres sont à prendre en téléchargement sur le site unss.org

**Abandon**

Un joueur ayant arrêté au cours d'une partie et quelle qu'en soit la raison (blessure, exclusion, disqualification, …) :

- **perd la partie**
- **ne peut plus participer** à une autre partie de la même rencontre
- **ne pourra reprendre sa place qu'à l'occasion de la rencontre suivante** (sauf décision disciplinaire)

**En cas d'égalités, se référer au règlement FFTT**

## TRANSPORT

Il est organisé par les AS/ ET OU Districts - Demande de remboursement en ligne sur portail UNSS **https://udb.unss.org/deplacunss (identifiant = mail enregistré sur opuss au moment affiliation- Mot de Passe= mot de famille en MAJUSCULE (pour première fois))**